

## Vivre à Moulins ou en campagne à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle

Claudine Coquard-Durand

---



### Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/ahrf/1324>

DOI : 10.4000/ahrf.1324

ISSN : 1952-403X

### Éditeur :

Armand Colin, Société des études robespierristes

### Édition imprimée

Date de publication : 1 mars 2004

Pagination : 71-96

ISSN : 0003-4436

### Référence électronique

Claudine Coquard-Durand, « Vivre à Moulins ou en campagne à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle », *Annales historiques de la Révolution française* [En ligne], 335 | janvier-mars 2004, mis en ligne le 20 février 2008, consulté le 23 avril 2022. URL : <http://journals.openedition.org/ahrf/1324> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/ahrf.1324>

---

Ce document a été généré automatiquement le 23 avril 2022.

Tous droits réservés

---

# Vivre à Moulins ou en campagne à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle

Claudine Coquard-Durand

---

- 1 Les juges de paix, qu'ils siègent à Moulins, Bellenaves, Ébreuil ou ailleurs, sont fréquemment appelés au cours de la période révolutionnaire à procéder à des inventaires. Ils les dressent la plupart du temps à l'occasion d'un décès ; il s'agit alors de sauvegarder le bien d'héritiers absents ; marque de l'époque, ces absents sont souvent de jeunes "volontaires" partis défendre la patrie. C'est le cas de Claudine Giraudet, veuve dont le fils unique est aux armées et qui, le 1<sup>er</sup> brumaire an III, se sentant mourir, fait appeler le juge de paix pour être sûre que l'ensemble de ses pauvres biens lui reviennent ; deux lettres émouvantes du fils aimé sont jointes à la minute. Ces inventaires peuvent avoir lieu aussi lors de circonstances variées : demande en divorce, internement pour démence, déménagement nocturne sans règlement du loyer ; un homme a rattrapé sa locataire en fuite et parvient à lui arracher le sac qui contient tous ses habits (intéressant descriptif du vêtement féminin) ; un charpentier enfin, qui a vu tout son bien se consumer en fumée, fait devant le juge une déposition des biens perdus dans l'espoir d'être indemnisé.
- 2 Ces inventaires ne sont pas toujours complets : souvent le juge appose ses scellés sur la serrure d'un ou plusieurs meubles dont il n'a pas toujours décrit le contenu.
- 3 Dans les archives de la justice de paix étudiées, il existe au total 19 inventaires pour les cantons ruraux de Bellenaves et d'Ébreuil et 26 pour le canton ouest de Moulins <sup>1</sup>. C'est à partir d'eux que va être cerné au plus près le cadre de vie de quelques individus habitant ces différents lieux au cours de la Révolution ; si certains d'entre eux ont une certaine aisance, beaucoup sont de petites gens dont les héritiers ne peuvent se payer les services d'un notaire.
- 4 À partir de ces sources, il s'agit donc ici, d'une part, de décrire l'environnement matériel des habitants de Moulins à l'époque considérée et, d'autre part, de le comparer à celui des ruraux de Bellenaves et d'Ébreuil décrit en détail par ailleurs <sup>2</sup>, en mettant en évidence leurs similitudes et leurs différences. Après avoir présenté les demeures, nous y pénétrons et ce sont, successivement, d'abord les moyens de chauffer et

d'éclairer qui attireront notre attention, puis les meubles, les ustensiles de cuisine et de service et enfin le costume.

#### 1) Les demeures

- 5 Au total le juge du canton ouest de Moulins décrit, pièce par pièce, 22 habitations.
- 6 Parmi elles deux sont très vastes, elles comprennent 5 pièces principales dont une « fait office de cuisine ». L'une, rue du Manège, appartient au « Sieur François Aujouhannet, marchand épicier » ; il la louait à un certain Morel qui, selon les voisins « s'était en allé la nuit [...], que même ils présumaient qu'il avait fait enlever l'universalité de son mobilier ». Ici, aux 5 pièces principales, il faut ajouter 2 cabinets, une cave et un grenier. Seul dans ce corpus un imprimeur, Charles-Joseph Pavy, possédait une demeure aussi vaste située place de L'Horloge ; mais certaines pièces étaient occupées par l'activité professionnelle : en effet, l'oncle maternel des enfants, présent lors de l'inventaire demande « que différents appartements restassent libres pour continuer l'imprimerie de différents décrets qui lui étaient confiés ». En fait, il semble que seule une « chambre au premier » soit un lieu de travail et le grenier sert « de magasin pour le papier [...] ». Les 4 autres pièces et le cabinet sont des lieux de vie, la cave aussi étant utilisée par la famille.
- 7 Un boulanger, Jean Audrot, décédé en décembre 1790, et un ci-devant procureur Jean Bonnet (acte du 11 vendémiaire an III) disposent de 4 pièces principales chacun. Chez le premier, rue des Jacobins, il y a en plus des 4 chambres, dont une « sur le derrière servait de cuisine », 2 cabinets, 2 greniers et une cour. Chez le second, aux 3 chambres et à la cuisine s'ajoutent un cabinet, une cave et un grenier. Aucune habitation de 3 pièces n'est inventoriée. Quatre femmes vivent chacune dans deux pièces : ce sont trois veuves dont l'une, Louise Turlin, a huit enfants tous mineurs ; les deux autres vivent chacune avec deux enfants : l'une, Françoise Morette est « conduite à l'hospice de cette commune pour cause de démence » ; Marie-Joseph Berthet est célibataire et vivait avec une domestique dont le lit se trouvait dans la pièce servant de cuisine.
- 8 Les 14 autres habitations, soit presque les deux tiers, ne se composent que d'une pièce unique à laquelle est adjointe 5 fois un cabinet ; 3 disposent également d'une cave et une d'un grenier et d'une cour. Parmi ces habitants de pièce unique se trouvent un compagnon serrurier, un journalier-cabaretier, un ravaudeur, mais aussi un commissaire de police ; les époux des veuves ou des femmes mariées étaient commerçant, boucher, serrurier, officier municipal, volontaire aux armées, salpêtrier.
- 9 Le nombre de pièces de l'habitation ne semble donc pas lié systématiquement à la situation socio-professionnelle. Si les demeures vastes sont occupées par des personnes aisées, certaines parmi celles-ci, se contentent aussi d'un foyer plus modeste. Les maisons comportant 4 ou 5 pièces ont une pièce qui sert de cuisine, même si on y fait aussi autre chose ; Marie-Joseph Berthet, célibataire, en a réservé une sur les deux dont elle dispose à cet usage. Dans tous les autres cas les pièces sont à usage multiple.
- 10 Dans les cantons ruraux la pièce n'est unique que dans 5 habitations sur les 14 inventoriées, soit juste un peu plus du tiers des cas ; à Moulins la proportion est presque double. En outre, les dépendances y sont plus nombreuses : on dénombre 8 greniers pour 13 habitations qui pourraient en être pourvues en campagne, et 8 aussi sur un total de 22 situées dans les bourgs ; il en est de même pour les caves : 6 sur 11 possibles à Bellenaves et Ébreuil, 5 sur 22 à Moulins où, en outre, il n'y a aucune autre

dépendance (écurie, étable, grange...) alors que 9 habitations sur les 14 décrites en possèdent dans la campagne considérée.

- 11 Il semble donc, et cela paraît naturel, qu'on vive beaucoup plus à l'étroit à Moulins qu'à Ébreuil et Bellenaves, et que la spécialisation des pièces – la présence d'une « chambre » faisant fonction de cuisine – n'y est pas plus fréquente quand elle est possible, c'est-à-dire dans les habitations comprenant au moins 2 pièces (5 sur 8 à Moulins contre 7 sur 9 à Ébreuil et Bellenaves).

#### 2) Chauffer et se chauffer

- 12 Comme à la campagne, le juge de paix de Moulins commence souvent par décrire les éléments qui garnissent la cheminée, sans toujours la mentionner elle-même. Ainsi lorsqu'il pénètre, le 23 pluviôse an III, chez la citoyenne Françoise Morette qui vient d'être internée, il écrit : « Description des objets restés en évidence dans la chambre : premièrement un foyer composé de deux chenets, pelle, pincette, râteau, et crémaillère le tout en fer et un soufflet ». Les 4 premiers éléments sont présents dans presque tous les foyers décrits. Les chenets sont remplacés une fois, chez la femme Laboulay, par des briques. Le fait est suffisamment exceptionnel pour que le juge le note : « il ne s'est trouvé dans le foyer ni chenets, sinon des briques qui en servaient, ni poêle, ni pincette, ni râteau et crémaillère ». Le soufflet, quant à lui doit être un objet relativement rare, il n'existe que dans 6 habitations sur les 20 pour lesquelles un foyer au moins est décrit. D'ailleurs, il ne se trouve nulle part dans les cantons de Bellenaves et d'Ébreuil où aucun autre instrument de ce type ne pourrait le remplacer <sup>3</sup>. F. Waro-Desjardins ne note pas non plus sa présence dans le Vexin Français.

- 13 En dehors de ces foyers, les éléments propres à chauffer sont très rares : il y a au total 2 poêles, des « fourneaux » sans autre précision dans une cuisine, « une chaufferette en terre » et 7 bassinoires <sup>4</sup>, dont 2 en « cuivre jaune ».

- 14 Pas plus à la ville qu'à la campagne toutes les pièces ne sont chauffées. Si dans les deux lieux toutes les pièces uniques possèdent un foyer, elles ne sont plus que 75 % à en avoir un à Ébreuil et Bellenaves et 70 % à Moulins lorsqu'il y a deux pièces, proportion qui tombe dans les deux cas aux environs de 53% pour les habitations plus vastes.

#### 3) S'éclairer

- 15 À Moulins on utilise pour s'éclairer des flambeaux –11 pièces–, des chandeliers –7– ils sont en cuivre, en étain, en fer, ou bien le matériau dans lequel ils sont faits n'est pas précisé –des lampes– 2 <sup>5</sup>, dont l'une « est mauvaise et en fer blanc » –, des lanternes –3 <sup>6</sup>, l'une étant en cuivre jaune–.

- 16 Pour faciliter l'utilisation de tous ces luminaires, on se sert de mouchettes –8 <sup>7</sup> : une est en cuivre jaune, deux sont en fer. Deux fois elles sont accompagnées d'un porte-mouchette. Enfin, il existe « un briquet de cuivre jaune » sans autre précision et « un éteignoir ».

- 17 Pour les 20 inventaires de Moulins à peu près complets, il n'existe que 23 instruments propres à produire de la lumière et ils sont bien mal répartis ; en effet, il y en a 4 chez Bonnet, le procureur, et 3 dans 3 autres demeures. Par contre, 8 logements semblent en être dépourvus ; mais il faut être prudent dans cette affirmation : chez la veuve Bichon, par exemple, il y a 2 mouchettes et un porte-mouchette, mais aucun luminaire, ce qui paraît incohérent.

- 18 Néanmoins les moyens d'éclairage sont relativement peu nombreux ici et toutes les demeures n'en sont certainement pas pourvues. Il semble qu'ils soient moins fréquents

qu'à la campagne ; dans les cantons d'Ébreuil et de Bellenaves, toutes les maisons ont au moins un chandelier, à deux exceptions près : celles de deux habitants situés aux extrémités de la hiérarchie sociale, un notaire (qui vraisemblablement en possédait, mais ils n'ont pas été inventoriés) et un journalier.

- 19 Daniel Roche fait remarquer que « dans le monde rural, en Bretagne, en Brie, en Île-de-France, les inventaires indiquent que le nombre des appareils d'éclairage est peu important et que leur qualité reste faible [...] La cheminée demeure indispensable pour l'éclairage des foyers urbains et ruraux, surtout quand il s'agit d'une pièce unique [...] Mais les informations précises manquent pour conclure définitivement ce tableau du passé, même si les témoignages confirment la rareté du luminaire, la part de l'utilité et de la distinction sociale »<sup>8</sup>. La présente étude confirme, s'il en était besoin, cette analyse.

#### 4) Conserver et cuire les aliments

- 20 À Moulins, 21 inventaires mentionnent des ustensiles servant à garder et/ou préparer des aliments. Si certaines demeures en sont largement pourvues – jusqu'à 22 chez Pavy, l'imprimeur – dans d'autres il y en a fort peu : un seul chez la veuve Avas dont l'inventaire paraît pourtant complet et ne comporte aucun scellé.
- 21 Pour conserver les aliments, fort peu de choses : seulement 2 « mauvais garde-manger », dans deux maisons différentes (chez Audrot et chez Turlin). À la campagne, il ne s'en est pas trouvé<sup>9</sup>. Par ailleurs, il existe une seule « carafe à huile », mais de très nombreuses bouteilles – plus de 120 chez Audrot le boulanger, plus de 60 chez la demoiselle Berthet. Souvent le juge ne les compte pas et se contente de la formule « plusieurs bouteilles » ; certaines sont en verre noir et quelques-unes en grès. Joseph Rolle, dont la maison a brûlé, précise la capacité de ses bouteilles « trois bouteilles de pinte et trois de chopine<sup>10</sup> en verre noir ». Jamais leur contenu n'est indiqué, sont-elles vides ?
- 22 Pour préparer les aliments, c'est la maie<sup>11</sup> qui est la plus fréquente ; il y en a 7 au total ; en outre, 3 maisons ont un pétrin dont la fonction est proche de celle de la maie. Il semble donc que, même en ville, le pain soit préparé à la maison dans presque un cas sur deux (cette proportion est inférieure à celle trouvée à la campagne : 2 cas sur 3). Puis viennent les « crochets à peser » ; il y en a 6 dans 5 demeures différentes ; ils existent aussi à la campagne, dans une proportion analogue. 4 mortiers, 4 passoires et 3 tamis, 2 moulins à « bluter farine », une râpe et un couperet permettent d'affiner les aliments. Par ailleurs, il existe 3 « secoue-salade » de fer que l'on ne trouve pas à Bellenaves ou à Ébreuil.
- 23 Pour la cuisson, ce sont les instruments pour frire qui sont les plus nombreux : 21 poêles et 9 poêlons (dont 8 sont en cuivre jaune) dans 14 maisons différentes. Puis viennent les ustensiles servant à rôtir et griller : 20 broches, 7 grils, 2 rôtissoires, avec 2 lèche-frites.
- 24 Pour la cuisson à l'eau (ou au lait ?), il existe 7 chaudrons<sup>12</sup> (dont 4 en cuivre jaune), 6 chaudières<sup>13</sup> (5 sont en fonte), une marmite<sup>14</sup>, et 5 casseroles (3 sont en fer). Ces récipients sont parfois posés au-dessus du foyer sur un trois-pieds<sup>15</sup> (3 exemplaires), et il existe, pour les couvrir, 6 couvercles dont 3 en tôle chez Pavy.
- 25 Deux poissonnières (chez Pavy également) et six tourtières<sup>16</sup> (dont la moitié sont en cuivre), réparties dans 5 demeures, ont des usages spécifiques.
- 26 Deux salières seulement, dont l'une est en bois, sont mentionnées dans le corpus.

- 27 Enfin, pour préparer le café, il existe une « poche à brûler le café », et 8 cafetières dont 7 chez le seul Audrot, boulanger, qui a en outre deux moulins à café dont l'un est « mauvais » et une « râpe à sucre en fer blanc ». Il s'agit là de la seule allusion au sucre, tant à Moulins qu'à Bellenaves et Ébreuil.
- 28 Par ailleurs, 2 cuillers à pot <sup>17</sup> et plusieurs pots – dont 4 en grès, 1 en faïence et 1 en fer peuvent, selon Lachiver, soit « contenir un liquide », soit servir à faire « bouillir la viande ».
- 29 La nature de la batterie de cuisine trouvée dans les demeures de Moulins est donc à peu près la même que celle des cantons ruraux. Quelques instruments (secoue-salade, mortier, couperet) sont inventoriés à Moulins et pas à la campagne. C'est, dans les deux cas, l'ensemble pour frire (poêles et poêlons) qui est le plus nombreux (20,8 % à Moulins, 29,2 % à la campagne), puis vient pour Moulins l'ensemble broches et rôtissoires (celles-ci n'existant qu'à Moulins) nettement plus important qu'à la campagne (15,2 % contre 3,6 %). La vaisselle utilisée pour les cuissons à l'eau représente 13,2 % de l'ensemble à Moulins, 20,4 % à la campagne. Ces quelques observations marquent-elles de réelles différences dans le mode de traitement des aliments? Il est difficile de l'affirmer à partir de ces corpus, de même que la différence importante qui existe ici entre le nombre moyen d'ustensiles, 7,3 à Moulins contre 11,4 à la campagne, mériterait elle aussi d'être confirmée par l'étude d'autres sources, notariales par exemple.

#### 5) Servir les aliments

- 30 Tout d'abord, il faut noter qu'à plusieurs reprises c'est un terme générique qui est employé : il peut s'agir de « poterie », comme chez Bonnet, l'ancien procureur, où il y en a « plusieurs ». Il peut aussi s'agir de « vaisselles » : au nombre de 22 chez Audrot. Elles peuvent être utilisées certes à servir des aliments, mais aussi peut-être à les conserver, et/ou à les préparer.
- 31 Sont utilisés plus spécifiquement pour le service :
- 32 - Des plats, ou « plats de service ». Dans certaines maisons il y en a « plusieurs », dans d'autres le nombre est précisé, comme chez Bonnet où il y en a 7 ; certains sont en terre, d'autres en grès ou en faïence, ils sont le plus souvent ronds. Les saladiers également sont assez fréquents, il y en a 7 au total; mais il n'y a que 3 soupières. Une louche en cuivre jaune et une « cuiller à ragoût » sont mentionnées.
- 33 - Des assiettes. En faïence ou en terre, elles sont très fréquentes et souvent comptées par douzaines ; il y a seulement 3 écuelles <sup>18</sup>, dont 2 en terre chez Mussier, le ravaudeur.
- 34 - Pour manger, certes, il existe des cuillers, souvent en étain ; mais pas plus qu'à la campagne, elles ne sont mentionnées dans tous les inventaires : il n'y en a que dans 7 demeures sur 22. Les fourchettes, ne sont présentes que dans 3 maisons où elles accompagnent des cuillers; la demoiselle Berthet a 6 « couverts en argent ». Quant aux couteaux, comme ailleurs, ils sont absents des inventaires <sup>19</sup>.
- 35 - L'eau est servie dans une cruche en grès, 5 pots à eau et une « aiguière » <sup>20</sup>. Pour boire, on se sert de verres – 6 sont dits « à liqueur » chez Audrot. Il existe aussi « un gobelet en argent ». Pour le café, les tasses (il y en a dans trois maisons), sont quelquefois accompagnées de leurs soucoupes (chez Audrot notamment où il y en a 10 ; il a aussi 7 cafetières) et d'une seule « cuiller à café ».

36 Dans l'ensemble, les objets de service sont les mêmes à Moulins qu'à Bellenaves et Ébreuil (où cependant ni soucoupes, ni cuiller à café, ni aiguière ne sont inventoriées ; par contre aucun « pichet », assez fréquent en campagne, n'est signalé à Moulins).

#### 6) Vivre dans ses meubles

37 Meubles répondant aux besoins vitaux, manger et dormir, et meubles de rangement sont à Moulins comme à la campagne très nombreux.

#### - Les tables

38 Ne sont prises en compte ici que les tables dont la fonction n'est pas précisée et les « tables à manger », les autres, tables à jouer, bureau, etc. entrent dans la catégorie des éléments de confort présentés ultérieurement.

39 À Moulins, sur les 25 inventaires mentionnant des meubles, 57 tables sont présentes dans 21 demeures. Le charpentier dont la maison a brûlé n'en déclare pas – peut-être s'agit-il d'un oubli- et il n'y en a pas chez Bertin au dépôt de mendicité, ni chez la veuve Giraudet qui partage une pièce unique avec une autre femme, ni chez Antoinette Torsale fille-mère dont le fils est aux armées. L'absence de table semble bien être, comme à la campagne (où seuls un journalier et un misérable meunier n'en ont pas) une conséquence de la pauvreté. Ailleurs, il y en a jusqu'à 5 dans la même pièce, comme chez Bonnet l'ancien procureur qui en possède 8 au total. De nombreux détails sont donnés sur elles : matériau (chêne, ou sapin), nombre de pieds, taille, présence de tiroirs fermant ou non à clef, forme (ronde une seule fois), qualité si elle est mauvaise ; 3 sont dites « tables à manger » dont 2 chez la veuve Turlin qui a huit enfants.

#### - Les sièges

40 Les chaises sont nombreuses : 159 au total, réparties dans 17 demeures ; dans une dix-huitième, il en existe « quelques-unes » ; la moyenne est donc d'un peu plus de 9 chaises par habitation là où elles existent ; dans les cantons ruraux elle se situe seulement entre 4 et 5. Elles sont parfois qualifiées de « grandes » ou de « petites », 37 sont mauvaises. Lorsque le matériau est précisé, il s'agit toujours de paille. Il existe dans tout le corpus un seul et unique tabouret, et de plus il est « mauvais ». Comme à la campagne les bancs sont très rares : il y en a 2 chez Mitton, journalier-cabaretier et il en reste un chez Morel qui a déménagé clandestinement. Que ce soit à Paris, à Vittel, dans le Vexin ou dans le Bourbonnais, cette rareté des bancs semble générale ; seul le Haut-Maine, dans les études consultées, fait exception.

41 Sur les 5 habitations dans lesquelles aucune chaise n'est inventoriée, et qui ne comportent toutes qu'une seule pièce, 2 ne sont pas non plus pourvues de tables : il s'agit de celle de la veuve Giraudet et de celle de la femme Torsale. Chez la femme Laboulay, dont le mari est officier municipal, il y a une petite table et une table à jouer (mais il y a 3 bergères usagées) ; chez Tixier, compagnon serrurier, il y en a deux, dont une mauvaise, et chez la femme du volontaire Bataillon une petite en sapin.

42 Fauteuils et bergères seront présentés avec les éléments de confort.

#### - Les lits

43 Ils sont présents dans toutes les habitations ; même Morel en a laissé un lors de son déménagement à la sauvette. Au total, il y en a 52 pour 22 habitations (2,3 en moyenne pour 3,3 à la campagne) ; 6 n'en possèdent qu'un, mais il y en a 5 chez la veuve Morette qui vit avec ses deux enfants dans deux pièces et 5 aussi chez Bonnet le ci-devant procureur qui, lui, dispose de 4 pièces. Il est fréquent d'en trouver deux, voire trois

dans la même « chambre », comme chez Régnier, commissaire de police qui dispose d'une pièce unique. Ces lits avec leur équipement sont souvent décrits avec minutie.

- 44 Leur caractéristique générale est indiquée 28 fois :
- 45 - -8 sont des lits à la duchesse : il n'a ni quenouilles ni piliers, les rideaux sont suspendus au plancher.
- 46 - -5 sont dits « à quatre quenouilles », piliers qui supportent les rideaux.
- 47 - -3 sont à baldaquin : les rideaux sont accrochés à un petit dais suspendu au-dessus du lit.
- 48 - 3 sont dits « lit d'enfant ».
- 49 - -4 sont des « couchettes » ; il y en a une chez Tixier où il n'y a pas d'autre lit, chez Pavy l'une est une « couchette de domestique ».
- 50 - 3 sont des « lits de domestique ».
- 51 - 2, enfin, sont des lits de sangles.
- 52 Dans le *Dictionnaire Trévoux*<sup>21</sup>, le lit « bien garni » comporte : un bois de lit, une paillasse, un lit de plumes, un matelas, un traversin, deux draps, une couverture et des garnitures, rideaux ou tour de lit. Les plafonds, fonds et têtes peuvent être recouverts d'étoffe.
- 53 Pour les 16 lits des trois premières catégories – à la duchesse, à quenouille ou à baldaquin – et les 25 autres dont la caractéristique générale n'est pas précisée, soit au total 41 lits, sont inventoriés :
- 54 - -33 bois de lits (80,5 %) ; le seul bois précisé est le chêne (10 fois). Ils peuvent être mauvais (3 fois). Dans un cas, chez la femme Delaire, ce sont deux tréteaux qui en font office.
- 55 - 29 fois des paillasses (70,7 %).
- 56 - 29 fois des lits de plumes (70,7 %).
- 57 - 16 ont des matelas (39 %).
- 58 Ces trois derniers éléments qui soutiennent le corps peuvent figurer à plusieurs exemplaires dans le même lit et leur mauvaise qualité est mentionnée le cas échéant. Pris séparément, ils sont présents dans les mêmes proportions qu'à la campagne, mais l'ensemble des 3 n'est complet que dans 12 lits sur les 41, soit dans 29,3 % des cas – c'est plus que ce qui a été trouvé en milieu rural (18,7 %).
- 59 - 20 lits ont des traversins (48,8 %, un peu plus qu'à la campagne : 37,5 %). Il n'y a que 7 oreillers ; l'un est petit, un autre en plumes et un troisième en toile de coutil rayé.
- 60 Au total, 5 lits seulement ont à la fois, paillasse, lits de plumes, matelas et traversin ou oreiller. Chez la veuve Morette qui est internée, le même lit à la duchesse compte 2 matelas, 2 paillasses, 3 lits de plumes et 3 traversins. Désir abusif d'une protection contre le froid ou recherche d'un confort hors normes ?
- 61 - Les draps sont rarement présents ; ils ne sont signalés que dans 3 lits ; il est probable qu'ils étaient enlevés en même temps que le corps ou aussitôt après.
- 62 - Des couvertures, catalognes ou courtes pointes sont présentes dans 30 lits (73,2 %), 7 en ont 2 et 2 en ont 3 ; 5 sont mauvaises ou très mauvaises ; 13 sont en laine.
- 63 - 27 lits (65,8 %) ont des rideaux ou tour de lit<sup>22</sup> (ce pourcentage est inférieur à celui de la campagne : 72,9 %), 4 sont mauvais. Ils peuvent être en valentine, indienne, droguet,

ou laine ; ils sont bruns, verts, jaunes ou bleus. Plafonds, fonds ou têtes (jamais les 3 ensembles) n'existent que dans 7 cas ; ils sont presque toujours assortis aux rideaux.

- 64 À titre d'exemple, voici la description du lit dans lequel Joseph Pavy est décédé ; il est composé « de son bois de lit à la duchesse, paille, deux matelas et un lit de plume, deux couvertures, les rideaux en siamoise <sup>23</sup> à carreaux bleus et blancs, tête, plafond et courte-pointe même étoffe ainsi que les bonnettes <sup>24</sup>, un traversin et oreiller ». Il présente tous les éléments de confort propres à assurer chaleur et intimité.
- 65 Les 3 lits d'enfants sont décrits de façon très succincte. Chez Bonnet, le juge note seulement qu'il a des rideaux jaunes ; chez Bataillon, il a un bois, une paille et un lit de plumes (tous les deux très mauvais) ; chez Morette, seuls ces deux éléments sont notés.
- 66 Il existe 3 couchettes <sup>25</sup>. Chez Tixier, elle n'est munie que d'un mauvais matelas, une paille, une mauvaise couverture de laine bleue. Chez Pavy, où il y en a deux petites, elles sont « composées d'un matelas, lit de plumes et traversin chacune et d'une courte-pointe en toile d'indienne, garnies de deux draps ». Sont-elles destinées aux enfants ? Il existe aussi, chez lui « une petite couchette de domestique composée de son bois de lit, paille, lit de plumes, traversin et couverture ».
- 67 Restent les deux lits de sangles <sup>26</sup>. Chez la veuve Bichon, il est bien équipé : matelas, paille, lit de plumes, traversin et couverture ; chez Morette, il n'est muni que d'un matelas.
- 68 Dans l'ensemble ces autres lits, qu'ils soient d'enfants ou de domestiques semblent, comme à la campagne, assez bien garnis.  
- Les meubles de rangement
- 69 Pléthoriques dans les cantons ruraux bourbonnais de Bellenaves et d'Ébreuil – en moyenne 6 par demeures, c'est aussi le chiffre que donne A. Pardailhe-Galabrun dans *La naissance de l'intime* – ils sont beaucoup moins nombreux à Moulins (juste un peu plus de 3) et leur ordre de fréquence est différent.
- 70 Ici, ce ne sont pas les coffres, mais les armoires qui occupent la première place ; il y en a 28 au total, réparties dans 19 demeures sur les 24. Comme l'affirme A. Pardailhe-Galabrun : « À la faveur de la désaffection du coffre au XVIII<sup>e</sup> siècle, l'armoire s'impose dans la grande majorité des foyers » <sup>27</sup>. Elles sont en chêne ou en sapin, souvent à 2 ou même 4 battants et beaucoup possèdent des tiroirs. Les coffres ne sont qu'au nombre de 10, moins d'un pour deux habitations, alors qu'à la campagne il y en a encore presque deux par demeure.
- 71 Le bas de buffet peut être seul « un petit bas de buffet fermant à deux portes ferrées et fermant à clefs avec deux petits tiroirs » chez la citoyenne Bataillon. Il peut être surmonté de rayons « un vaisselier en bois de chêne à trois rayons et un petit buffet dans le bas aussi en bois de chêne fermant deux portes » chez Jeanne Rolle, ou d'un autre buffet : « un haut et bas de buffet de bois de chêne garnis de leur ferrure et fermant à clefs » chez Françoise Morette. Au total il existe 6 vaisseliers, 8 buffets et 7 bas de buffets.
- 72 La commode, qui n'existe pas dans les inventaires de Bellenaves et d'Ébreuil, est présente 6 fois à Moulins. Il y en a chez deux commerçants (dont Audrot, le riche boulanger), chez Laboulay, officier municipal, Bonnet, procureur, et chez deux femmes célibataires qui possèdent aussi quelques éléments de luxe telle une table à quadrille ou une table de nuit. Il n'y en a pas dans les inventaires « populaires ». Ces données

confirment ce qu'indique Daniel Roche à propos de cette nouveauté - elle a été introduite à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle - « Le tour des provinces permet de voir des écarts, le retard de la diffusion des nouveautés formelles, le durcissement de la hiérarchie des possessions des campagnes aux villes, des pauvres aux riches »<sup>28</sup>.

- 73 Les placards, eux aussi n'existent que chez 4 personnes aisées. Nécessitant des murs épais, ils sont un gage de la qualité de la demeure.
- 74 Comment utilise-t-on ces meubles ? Aucun d'entre eux ne regroupe dans une même demeure, sauf chez Pavy, une même catégorie d'objets : l'armoire de la veuve Bichon contient du linge de maison et des vêtements, mais aussi de la vaisselle, une alliance et des lettres ; chez la femme Torsale c'est le buffet qui est occupé par du linge, des vêtements et de la vaisselle... cependant des tendances se dessinent : dans les armoires les commodes et les coffres il y a presque toujours du linge et/ou des vêtements, même si on y trouve autre chose ; dans les buffets hauts et bas, comme dans les vaisseliers, c'est la vaisselle qui domine. À Moulins se retrouve une ébauche de ce que Daniel Roche a trouvé à Paris : « Le système des rangements parisiens montre à la fois des traits d'adaptation, qui sont fortement proportionnés à la richesse, et des manifestations spécifiques de la vie entassée dans les pièces communes » ; à Bellenaves et à Ébreuil cette ébauche d'organisation n'existe pas.

#### 7) Le linge de maison

- 75 Il n'est recensé que dans 16 inventaires. Son absence dans certains cas, comme chez Audrot le boulanger, ne peut s'expliquer étant donné qu'il n'y a aucune pose de scellés et que la vaisselle, par exemple, est détaillée ; mais il n'y a non plus aucun vêtement.
- 76 Les draps sont très nombreux et présents dans les 16 inventaires, partout à au moins deux unités, même dans les demeures où plusieurs scellés ont été mis sur des armoires comme chez Pavy (les 4 lits sont munis de 2 draps chacun). Il y en a jusqu'à 22 chez la veuve Morette (chez qui, on l'a vu, le lit est particulièrement bien -ou trop?- équipé). Il n'y a que chez la femme Torsale, fille mère, qu'il n'y en a que deux, et ils sont « mauvais ».
- 77 Les serviettes - dont on ne sait pas si elles sont de table ou de toilette, mais étant souvent inscrites en même temps que les nappes, il est probable qu'elles servent à table- sont aussi très nombreuses, jusqu'à 17 chez la veuve Morette ; mais elles ne sont inventoriées que dans 11 demeures. Les nappes existent dans 8 inventaires et seulement à un ou deux exemplaires, sauf chez Laboulay (5 pièces) et Pavy (3 pièces, mais de nombreux scellés). Des torchons existent seulement chez Pavy (15 unités) et Morette (9 unités).
- 78 Comme à Bellenaves et à Ébreuil, si l'usage des draps paraît général, celui des nappes, des serviettes et des torchons reste réservé, là comme ailleurs à cette époque<sup>29</sup>, à une élite matérielle.
- 79 Par ailleurs, il existe des textiles évalués en pièces ou au poids : « quelques pièces d'étoffe » ou de « linge » dans 3 maisons, 12 aunes de toile rousse et « quelques pièces de drap » ici, 1 livre de coton là, du chanvre peigné ou brut ailleurs et chez Morette « deux livres moins [?] de laine » et 1 livre de crin. Comme à la campagne, le textile est souvent façonné à la maison ou à la demande du client.

#### 8) Les éléments du confort

- 80 Comme dans l'étude concernant le milieu rural sont rassemblés ici les objets regroupés par Micheline Baulant<sup>30</sup> dans trois séries : confort, luxe, civilisation. Pour la

présentation, nous avons choisi de les regrouper selon leur fonction : intellectuelle et/ou religieuse, décorative, de confort individuel.

- Éléments révélant une activité religieuse et/ou intellectuelle

- 81 Ils sont de trois sortes ; les premiers relèvent de l'activité religieuse. Il s'agit seulement de prie-dieu : deux sont mentionnés chez Antoinette Delaire en 1796. Ici, comme dans les cantons de Bellenaves et d'Ébreuil, point de statuettes de la vierge ou de saints, ni de crucifix ou de bénitiers cités par M. Baulant.
- 82 Les seconds se réfèrent à une activité intellectuelle. Les livres sont fort rares ; il en existe dans quatre demeures ; la femme Turlin, veuve d'un voiturier par eau laisse deux livres de piété – qui auraient pu entrer dans la série précédente ; chez Audrot, le boulanger, il y a plusieurs livres, comme chez Pavy, l'imprimeur. Chez Villefort, ce sont « quelques mauvais livres ». Quant aux bureaux ou secrétaires, il y en a 4 au total. Chez Pavy, il s'agit d'un « bureau en bois de chêne composé de deux portes et un tiroir ferré et fermant à clef » ; le juge appose ses scellés sur toutes les serrures, et l'on ne sait ce qu'ils contiennent.
- 83 Les troisièmes sont liés aux jeux. La maison d'Audrot est particulièrement riche de ce point de vue ; on y trouve plusieurs « boîtes à cartes », « deux petites tables à quadrille », « un jeu appelé le jeu d'arcade (?) en bois de noyer et chêne, une grande table à quadrille, quatre petites tables à quadrille », et « un billard garni de deux tapis verts et le dessus en toile peinte, douze plaques en fer blanc, seize queues de billard tant grandes que petites [...] ». Si on y ajoute « les 7 cafetières tant grandes que petites toutes en fer blanc [...] une fontaine en bois, 10 tasses à café avec leurs soucoupes en terre, une demi-douzaine de verres à liqueur », il est permis de penser que la boulangerie n'était pas la seule occupation d'Audrot, mais qu'il tenait aussi, (clandestinement?) un salon de jeu. Ailleurs, il existe seulement deux tables à quadrille et une table de jeu. Après 1792, aucun élément de ce type n'est mentionné dans les inventaires.

- Éléments de décor

- 84 Dans certaines demeures, il existe une recherche certaine de décorations. Ainsi, chez Morel, 3 pièces sur les 5, ainsi qu'une alcôve sont « garnies en papier ». Les murs peuvent aussi être ornés de tentures et tapisseries ; c'est le cas dans 7 demeures : chez Pavy, il y a, au total, 8 pièces de tapisserie d'Aubusson. Portes et fenêtres peuvent aussi être munies de rideaux comme chez Marie-Joseph Berthet : dans la « chambre », la porte d'entrée et celle donnant sur un cabinet sont munies de rideaux de « cadiver » (?) et « la croisée de rideaux de toile de coton blanche garnis de leur tringle ». Dans 6 demeures également sont présents glaces, miroirs ou trumeaux. Il y en a au total 5 chez le seul Pavy. Des tableaux et cadres ornent aussi les murs. Quand ils existent (dans 7 demeures), ils sont souvent nombreux ; chez la femme Bichon, le juge trouve « un cadre représentant une fleur [...] six cadres tant grands que petits représentant différents sujets plus un enfant dans une niche vitrée [...] plus au-dessus d'une commode [...] un cadre doré ».
- 85 Enfin, dans cette catégorie entrent aussi les « sept caisses dont six sont garnies de grenadier et l'autre de myrte, plus deux autres petits grenadiers en pot [...] une petite cage à oiseaux [...] trente pots de fleurs ou environ, soit en laurier, orangers, œilleux ou [illisible] » qui ornent la maison du boulanger-tenancier de maison de jeux.

- 86 Au total, 14 demeures sur les 25 possèdent au moins un de ces éléments décoratifs. C'est chez Pavy qu'il y en a le plus : y sont présents tapisseries, rideaux, glaces et tableaux.  
- Confort individuel
- 87 Il se traduit par la possession de trois types d'éléments : ceux qui appartiennent au mobilier de confort, ceux qui relèvent des plaisirs de la table, ceux qui concernent plus spécifiquement le bien-être personnel.  
- Les meubles de confort
- 88 M. Baulant classe dans la série "luxe", qui « rassemble des éléments d'une vie un peu plus raffinée que celle de la moyenne », la commode dont elle note qu'elle « a une diffusion assez large ». Dans le corpus étudié à Moulins, 5 maisons en sont pourvues ; à la campagne, il n'y en a encore aucune. Pour le confort de la position assise des bergères existent dans 5 demeures, Pavy en a 4. Fauteuil et canapé n'existent chacun qu'en un seul exemplaire, le premier se trouve chez Audrot, le second chez Régnier le commissaire de police.  
- Les plaisirs de la table
- 89 Ils sont révélés par la présence, d'une part, de plats spéciaux pour préparer des mets, d'autre part, par la qualité de la vaisselle de service et enfin par ce qui montre « l'usage de condiments d'origine locale (vinaigre, verjus, moutarde), celui d'assaisonnements exotiques (épices, poivre, sucre) et de boissons stimulantes (thé, café, chocolat, ratafia) [...] »<sup>31</sup>.
- 90 Pour préparer les mets, les tourne-broches sont relativement nombreux : 20 au total, répartis dans 13 demeures, soit plus d'une sur deux, mais seuls Bonnet et la femme Rolle disposent, en plus de leurs tourne-broches d'une rôtissoire. Quant aux poissonnières, seul Pavy en possède deux.
- 91 Pour le service, entrent dans cette catégorie de confort les ensembles d'assiettes (au moins 8 pièces comptées simultanément et du même matériau) : ils sont inventoriés dans 9 demeures. Curieusement il n'y en a pas chez Pavy, mais Mitton, le journalier-cabaretier en possède un. Les verres sont particulièrement rares : seules 5 maisons en sont pourvues et en tout petit nombre – la veuve Bichon possède, elle, un gobelet en argent. Les fourchettes n'existent que 4 fois, mais il faut y ajouter les 6 couverts en argent de la veuve Berthet. Il n'y a ni couteau, ni plat en argent dans le corpus.
- 92 Le seul condiment exotique évoqué, et une seule fois, est le sucre : Audrot possède « une râpe à sucre ». Le café est plus présent : une « poche à brûler le café », 2 moulins à café, 9 cafetières (dont 7 chez Audrot) et 12 tasses à café (10 chez Audrot) attestent sa consommation dans 5 maisons différentes.  
- Le bien-être personnel
- 93 Nous avons regroupé ici d'abord les éléments qui assurent un meilleur confort nocturne : la bassinoire qui permet de réchauffer le lit (dans 7 demeures) et les oreillers (également dans 7 demeures) ; mais les deux ne coexistent que chez la veuve Avas et chez Pavy. Une seule table de nuit complète ce premier ensemble.
- 94 La toilette n'est évoquée que par deux tables de toilette, un plat à barbe et trois rasoirs « avec étui ». Pour l'entretien du linge il existe 7 fers à repasser, mais dans deux maisons seulement : la veuve Villefort en possède 5 à elle seule. Peut-être faisait-elle l'entretien du linge ?
- 95 Les autres éléments sont très hétéroclites. Il s'agit de bijoux que Joseph Rolle déclare avoir perdus au cours de l'incendie : « une croix janette avec son coulant en or, une

bague à grenat en or », d'une tabatière, de deux porte-feuilles et d'un parapluie. Ajoutons encore une seule horloge, chez Bertin, qui possède également un baromètre.

- 96 Parmi tous les personnages dont l'inventaire figure au corpus, quelques groupes peuvent être définis en tenant compte de la quantité d'éléments de confort possédés (mais il ne faut pas oublier que certains inventaires peuvent être incomplets et que, par ailleurs, des scellés sont souvent posés sur des meubles dont le contenu n'est pas toujours décrit).
- 97 1er groupe : Audrot le boulanger (et tenancier de maison de jeux?) et Pavy l'imprimeur. Ils possèdent chacun au moins 50 éléments de confort.
- 98 2e groupe : la veuve Rolle, dont le mari était charpentier : 25 éléments ; Réau (dont on ne sait rien) : 23 éléments ; la veuve Bichon, dont le mari était commerçant : 20 éléments ; la veuve Berthet : 16 éléments ; Bonnet, ancien procureur, et la veuve d'un officier municipal, la femme Laboulay : 15 éléments chacun.
- 99 3e groupe : Régnier, le commissaire de police, les veuves Morette et Avas : 9 éléments chacun ; la femme Villefort, veuve d'un serrurier : 7 éléments ; Morel, dont on ne sait rien : 6 éléments ; les femmes Turlin, veuve d'un voiturier par eau, et Charbonnier, dont le mari est salpêtrier : 5 éléments.
- 100 4e groupe : la femme d'un boucher, celle d'un journalier cabaretier, celle d'un volontaire, deux veuves, une célibataire, un compagnon serrurier et un homme dont on ne sait rien possèdent au plus 4 éléments de confort. Tout au bas de l'échelle : une fille-mère et un ravaudeur n'ont rien qui puisse entrer dans cette catégorie.
- 101 Ces groupes peuvent-ils aider à définir une hiérarchie sociale? Il serait pertinent de poursuivre l'analyse sur d'autres champs documentaires.
- 102 Les éléments de confort recensés sont beaucoup plus variés à la ville qu'à la campagne où, à titre d'exemple, n'existent ni canapé, ni commode, ni tableaux, ni papiers muraux. *A contrario*, tous ceux de la campagne existent en ville. Par ailleurs, si l'on compare les citadins et les ruraux les mieux pourvus, les premiers possèdent nettement plus d'éléments de confort que les seconds : plus de 50 pour Audrot, boulanger, et Pavy, imprimeur, à Moulins ; 18 seulement pour Eloi Thiénot, ci-devant frère de la Charité à Ébreuil. Quant aux plus démunis, ils vivent à la ville comme à la campagne dans le même dénuement.

#### 8) Les vêtements

- 103 Les actes de la justice de paix de Moulins sont particulièrement riches en ce qui concerne les vêtements ; ils sont non seulement mentionnés en justice gracieuse – essentiellement dans les inventaires après décès- mais aussi dans les minutes de justice civile : achats impayés, parties d'échanges, vols... À Moulins, le corpus est beaucoup plus important pour les vêtements féminins que pour les vêtements masculins; c'est l'inverse dans les cantons ruraux étudiés.
- Les vêtements masculins
- 104 Les inventaires qui mentionnent des vêtements masculins sont moitié moins nombreux à la ville qu'à la campagne : ils ne sont ici que 8, dont 3 présentent à la fois des habits d'hommes et de femmes qu'il est parfois difficile de différencier <sup>32</sup>. Ils sont aussi présents dans 16 actes de justice civile. D'après l'ensemble de ces documents, de la tête aux pieds les hommes portent :
- 105 - les chapeaux : au total 6 sont mentionnés, dans 2 inventaires seulement. Il semble qu'ils soient moins portés en ville qu'à la campagne. L'un, neuf, a été vendu 10 livres en

1791. Une seule perruque est présente, elle appartient à l'un des plus miséreux, le compagnon serrurier décédé à l'hôpital, qui avait aussi un chapeau.
- 106 - les chemises sont omniprésentes, et toujours à plusieurs exemplaires, entre 2 et 4 dans les inventaires ; quelques-unes sont « mauvaises ». L'une, « en toile de Hollande » a disparu avec d'autres effets à la suite d'un déménagement, d'autres n'ont pas été payées intégralement.
- 107 - les gilets <sup>33</sup>, si souvent présents à la campagne, n'existent que dans trois inventaires : Bertin, décédé au dépôt de mendicité, en a 5. Ce dernier a également une « paire de fausses manches » et 6 vestes <sup>34</sup> (il en existe deux autres exemplaires).
- 108 - pantalons et culottes apparaissent assez peu. Bertin en a 2 « en peau jaune », 2 autres sont l'une bleue, l'autre blanche.
- 109 - Les habits <sup>35</sup> sont fréquents. Un « porte-manteau de corde » confié aux Messageries a disparu entre Paris et Moulins : il contenait, entre autres, un « habit complet » <sup>36</sup>. Un autre aurait été volé dans une auberge, il est estimé par le demandeur à 40 livres, alors qu'un tailleur d'habits ne réclame la même année que 25 livres pour « façon et fourniture d'habits ». En 1791, « un habit uniforme de garde national » a été vendu 22 livres par un tailleur, le plaignant trouve « qu'il n'est pas, à beaucoup près de cette valeur ». Une « mauvaise redingote <sup>37</sup> de ratine » figure à l'inventaire de Bertin fait au dépôt de mendicité ; c'est la seule du corpus.
- 110 - Contre le froid, seuls quelques manteaux sont présents : par deux fois ils ont été l'objet de vols.
- 111 - Comme à la campagne, les bas sont rarement mentionnés.
- 112 - Au pied, on porte surtout des souliers – « une paire de souliers livrée à Laurent pour ses noces » est évaluée à 4 livres – quelquefois des bottes ou bottines, ou même des galoches <sup>38</sup>... Les sabots, comme à la campagne, ne sont que peu cités dans les inventaires (une seule paire); mais chez la citoyenne Charbonnier il y en a 121 paires : sans doute en faisait-elle le commerce...
- 113 Il semble que les costumes des hommes de la ville diffèrent peu de ceux de la campagne. Peut-être y porte-t-on moins de chapeaux et de gilets et les chaussures y sont plus variées.
- Les vêtements féminins
- 114 Ils sont décrits dans 14 inventaires et font l'objet de 12 actes de justice civile. Si, comme pour les hommes, nous procédons de la tête aux pieds, elles portent :
- 115 - des bonnets, souvent « piqués » <sup>39</sup>. Certaines en ont de nombreux : ainsi, la femme Bichon en possédait 8 ; elle avait également « quinze coiffes <sup>40</sup> ou béguins » <sup>41</sup>, très fréquents. Une coiffe a été volée, deux autres n'ont pas été rendues. Il existe chez deux femmes, des thérèses <sup>42</sup> de taffetas noir. La nuit les cheveux sont enserrés dans des « coiffes de nuit » quelquefois « garnies » ou des « bonnettes » <sup>43</sup>. La veuve Hugon en avait mis 16 dans son sac de voyage : « Six bonnettes neuves de toile de coton et garnies de mousseline unie, deux autres bonnettes de toile en coton dont une garnie de dentelle et l'autre festonnée, estimées à seize livres. Huit autres mauvaises bonnettes estimées à six livres ».
- 116 - les chemises sont presque toujours présentes et quelquefois en de très nombreux exemplaires. Dans le sac contenant les effets de la veuve Hugon, il y a « onze chemises unies de toile blanche de ménage, toutes neuves, estimées à quatre livres pièces ». Elle a

- aussi « un petit casaquin <sup>44</sup> d'indienne estimé à deux livres », une autre femme en possédait 2. Il existe aussi un « corsage à manches de soie bleue ».
- 117 - la présence de jupe <sup>45</sup> n'est notée qu'une seule fois : il y en a deux et elles sont « mauvaises ». Le jupon <sup>46</sup> est, lui, très fréquent, comme à la campagne. Il est souvent décrit avec des détails, textile ou couleur. Ainsi Madeleine Laboulay, épouse « d'un ancien officier d'infanterie et actuellement officier municipal de la ville de Moulins », avait « six jupons dont cinq garnis et un festonné, plus trois autres jupons sans garniture en toile de ménage ».
- 118 - Les tabliers <sup>47</sup> sont omniprésents. Joseph Rolle, dont la maison a brûlé, déclare que sa femme a perdu dans le sinistre : « deux tabliers de taffetas noirs, un tablier violet, un autre de toile des Indes rouge, un blanc, un d'indienne ».
- 119 - Les bas sont eux aussi très nombreux ; dans le sac de la veuve Hugnon il y en a quatre paires, une de laine et trois de coton.
- 120 - Souliers et mules sont beaucoup plus rares. Ils n'apparaissent chacun que dans un seul inventaire à respectivement 5 et 2 exemplaires sans aucune précision.
- 121 - Les déshabillés <sup>48</sup> existent dans quatre inventaires. Cinq ont disparu dans l'incendie de la maison du charpentier : « deux déshabillés blancs neufs, deux déshabillés d'indienne neufs, un de cotonnade des Indes ».
- 122 - Pour les temps froids trois sortes de vêtements seulement sont cités. Le manchon <sup>49</sup> (deux femmes en possèdent) ; le « pardessus tout » <sup>50</sup> : Françoise Morette, la démente, en a neuf et une pelisse <sup>51</sup> d'indienne. Il semble que l'on se protège du froid, ici aussi, essentiellement par la superposition des vêtements.
- 123 - Les mouchoirs, recensés à Moulins comme à la campagne avec les vêtements, sont très nombreux : les uns sont appelés « mouchoirs de col » ou « de cou », les autres « mouchoirs de poche » et un certain nombre ne sont pas qualifiés. À titre d'exemple, sont répertoriés chez Françoise Morette « quatre mouchoirs de cou en couleurs, un mouchoir double et un simple de cou en coton, huit mouchoirs de poche en couleur dont un est blanc ».
- 124 - Les bijoux enfin sont très rares ; ils ne sont que peu mentionnés dans les inventaires <sup>52</sup> : la veuve Bichon avait une alliance en or et Joseph Rolle déclare que sa femme possédait « une croix janette avec son coulant en or [et] une bague à grenat en or ». Par ailleurs, une contestation s'élève entre un père et sa fille pour la possession, entre autres, de « boucles d'argent pour souliers et jarretelles » et, une femme en accuse une autre de lui avoir arraché, au cours d'une bagarre, « ses boucles et pendentifs d'oreille ».
- 125 Comparer ce vestiaire à celui des femmes de la campagne est difficile étant donné le peu d'éléments figurant dans les actes de Bellenaves et d'Ébreuil ; c'est pourquoi nous allons simplement rappeler ici les « linges et hardes <sup>53</sup> à son usage [...] » récupérés lors de la levée des scellés par Marie Farge, femme de Pierre Molette, ancien employé des gabelles <sup>54</sup>. Elle se voit restituer 10 chemises dont 3 « qui n'ont point de manche », 2 jupes et 2 tabliers dont un « de coteline <sup>55</sup> à raies quadrillé bleu et blanc », 9 paires de bas et « une paire de jarretières de cuir », 2 déshabillés, « une camisole <sup>56</sup> de ratin <sup>57</sup> blanc très mauvaise », « quatorze béguins » <sup>58</sup>, 6 coiffes et 23 autres usées, une paire de souliers et une paire de mules, ainsi que « 3 mouchoirs de poche et une paire de poches » et « un mouchoir d'indienne à l'usage de femme ». Cette garde-robe est celle

d'une petite bourgeoise campagnarde dont le statut social est loin d'être médiocre. Elle ne diffère en rien de celles que nous avons trouvées à Moulins.

En guise de conclusion

- 126 Deux tableaux ont été dressés ici, regroupant les données numériques recueillies dans les inventaires, sur les habitations et leur équipement, à Moulins, d'une part, à Bellenaves et Ébreuil, d'autre part. Ils doivent d'abord faire l'objet de sérieuses mises en garde : d'une part, le juge n'a certainement pas tout répertorié partout (à titre d'exemple, aucun moyen de chauffage ou d'éclairage ne figure à l'inventaire de Chanselme, laboureur-régisseur à Vicq qui est loin de vivre dans la misère) et parfois des scellés ont été apposés sur certains meubles sans que l'inventaire de leurs contenus ait été détaillé ; d'autre part, il ne dénombre pas toujours tout avec exactitude (il note par exemple : « plusieurs poteries ») ; enfin les totaux et moyennes comptent ici chaque objet de la même façon, qu'il s'agisse d'un lit ou d'une cuillère.
- 127 Ces réserves étant faites, les tableaux obtenus donnent en synthèse plusieurs indications sur les similitudes et différences entre la vie à Moulins et dans les cantons ruraux de Bellenaves et d'Ébreuil .
- 128 - La moyenne de l'ensemble des objets possédés est de 97 en campagne et seulement d'à peine 70 en ville. Il semblerait donc que les maisons rurales inventoriées soient mieux équipées que les maisons urbaines. Par ailleurs, les différences sont plus marquées à la ville (de 281 objets possédés à 22) qu'à la campagne (de 216 à 27).
- 129 - Pour affiner ces résultats, une étude plus poussée a été faite sur les seuls inventaires dressés après le décès d'un homme vivant chez lui (ont été exclus les inventaires des biens de femmes – aucun n'est complet à Ébreuil-Bellenaves – ceux des personnes décédées à l'hôpital ou vivant à l'hôtel ou chez un parent, ceux faits pour un divorce, une fuite, un incendie...). Elle ne concerne que 7 procès verbaux à Moulins et 9 à la campagne. Les résultats qui figurent dans les tableaux annexés sont réécrits ici pour que la comparaison soit plus facile.

		Chauffer Éclairer		Cuire	Servir	Meubles	Confort	Total
Moulins	Total	64	72	285	207	148		776
	Moyenne	9,1	10,3	40,7	29,6	21,1		108,8
Ébreuil-Bellenaves	Total	73	112	391	177	36		789
	Moyenne	8,1	12,4	43,4	19,6	4		87,7

- 130 Sur cet échantillon restreint les résultats globaux sont inversés : c'est à la ville que les hommes possèdent le plus d'objets en moyenne. Cette inversion reflète une réalité importante ; à Moulins les femmes ne possèdent en moyenne que 47,6 objets, soit moins de la moitié des hommes ! Veuves ou célibataires, l'équipement des femmes du corpus est bien plus faible que celui des hommes. On ne peut en juger à la campagne puisqu'il n'existe aucun inventaire complet de femme dans les actes étudiés.

- 131 Que ce soit sur l'ensemble ou sur l'échantillon restreint, à la ville comme à la campagne, ce sont les instruments de service des aliments qui sont les plus nombreux, puis viennent les meubles – dont la moyenne par inventaire est significativement plus importante à la ville. Les moyennes concernant les instruments de chauffage/éclairage et ceux de cuisson diffèrent peu d'un lieu à l'autre. La plus grande différence apparaît dans les éléments de confort : nous avons déjà vu qu'ils étaient plus variés à la ville qu'à la campagne, mais ils y sont aussi beaucoup plus nombreux : le rapport est de plus de 1 à 5 (4 contre 21,1). Cette différence se retrouve chez ceux qui en détiennent le plus dans les deux lieux : le notaire de Bellenaves et l'ex-frère de la Charité d'Ébreuil en ont moins de 20 alors que le boulanger et l'imprimeur de Moulins en ont une cinquantaine. Mais dans les deux lieux il existe des personnages n'en possédant aucun.
- 132 Si les volumes d'habitations et de dépendances sont plus importants à la campagne qu'à la ville, si on s'y habille à peu près de la même façon, les maisons y sont globalement moins équipées – au moins celles des hommes – et surtout le confort y est bien moindre. Si le confort parisien gagne peu à peu les villes de province, il a bien du mal à s'installer dans les campagnes.
- 133 Une dernière approche pourrait consister en un essai de mise en évidence et comparaison des dénivellations sociales en ville et à la campagne.
- 134 Pour chaque lieu ont été repris les inventaires des hommes décédés chez eux, dont l'inventaire est le plus et le moins fourni :

Nom	Sexe	Qualification	Pièces*	Chauffer Éclairer	Cuire	Servir	Meubles	Confort	Total
Moulins									
Audrot	M	Boulangier	4-2	6	16	168+	41	50	281
Mussier	M	Ravaudeur	1	4	2	24	14	0	44
Ébreuil-Bellenaves									
Barthélemy G	M	Notaire	5-2	18	33	108	43	14	216
Fayard	M	Meunier	1	3	5	10	9	0	27

- 135 D'abord, d'un point de vue purement numérique, les rapports pauvres/riches sont dans les deux lieux à peu près identiques : 15,6 % à Moulins (44/281), 12,5 % à Bellenaves (27/216). Ce qui apparaît ensuite, c'est l'absence totale du moindre élément de confort chez les plus pauvres, alors qu'ils occupent une place importante chez les plus fortunés (17,8 % en ville, mais seulement 6,5 % à la campagne). Pour tous, l'ordre quantitatif des autres possessions est le même, à une exception près : d'abord les instruments de service, puis les meubles, les ustensiles de cuisson et enfin les dispositifs d'éclairage et

de chauffage, seulement plus nombreux que les précédents chez le ravaudeur de Moulins.

- 136 Les différences sociales paraissent donc marquées essentiellement par la quantité et la qualité des objets possédés (chez les pauvres les qualificatifs de « usé », « tout usé », « mauvais », « très mauvais » reviennent sans cesse dans les inventaires), mais l'ordre relatif d'importance des diverses catégories est le même pour tous, hormis bien sûr en ce qui concerne le « confort ».
- 137 La Révolution a-t-elle modifié ces différences? Il est impossible d'en juger par le corpus étudié ; en effet tous les inventaires ont été dressés entre 1791 et 1797 ; ils concernent toujours des personnes qui étaient établies avant 1789 et dont la presque totalité des biens était acquise avant cette date.
- 138 Liste des inventaires de Moulins

Nom	Sexe	Qualification	Remarque	Pièces*	Chauffer éclairer	Cuire	Servir	Meubles	Confort	T
Audrot	M	Boulangier	Doit 3111 liv.	4-2	6	16	168+	41	50	281
Bichon	F cél.			1-12	8	6+	9+	19	20	62
Berthet	F		A une domest	2-1	9	12	68+	17+	16	122
Rolle	F mar.	(boucher)	Enf de 1er lit		5	9	12+	4	4	34
Villefort	F vve	(serrurier)	Pas d'enfants	1	8	8	32	12	7	67
Laboulay	F mar	(off.munic)	Pas d'enfants	1	1+	+	4+	10	15	30
Tixier	M	Comp.serrurier	Dcd à l'hôpital	1	0	0	4	3	2	-
Morel	M		Loc. en fuite	5-2	1	-	-	30	6	-
Hugnon	F vve		En fuite	-	-	-	-	-	-	-
Turlin	F vve	(voiturier eau)	8 enfants min.	2-1	8	8	+	17	5	38
Rolle	M	Charpentier	Maison brûlée	-	2	5	8	11	25	51
Pavy	M	Imprimeur		5-1	19	22	12+	53	49	155
Régnier	M	Comm.police	fils à l'armée	1-1	5	9	16	15	9	54

Bonnet	M	Procureur		4-1	16	17	31+	56	15	168
Giraudet	F vve		Vit av autre fe	1	2	4	12	5	1	24
Bataillon	F mar	(volontaire)	enf mineurs	1	5	4	16	4	1	30
Milton	M	Journ/ cabaretier		1	7	2	11	11	2	33
Réau	M			1	7	4	23	17	23	74
Morette	F vve		Démence 2enf	2	10	13	44	23	9	99
Colonne	F vve			1	2	2	8	8	2	22
Avas	F vve		2enf.bas âge	2	5	1	23	9	9	47
Torsale	F cel		1enf naturel	1	3	5	10	3	0	21
Charbonnier	F mar	(salpêtrier)	divorce	1-1	6	3	29	12	5	55
Mussier	M	Ravaudeur		1	4	2	24	14	0	44
Delaire	F			1	6	1		14	3	24
Bertin	M		Dép.mendicité	?	0	-		1	2	-
Total					64	72	285	207	148	
Moyenne					9,1	10,3	40,7	29,6	21,1	

139 \* Le premier chiffre indique le nombre de pièces principales, le second celui de "cabinets". Dans les autres colonnes, le signe + signifie que le juge a noté la présence de plusieurs pièces de ce type, mais qu'il ne les a pas dénombrées.

140 N.B. : Les inventaires en italiques sont ceux qui ont été retenus pour l'échantillon restreint : habitation d'hommes décédés chez eux.

141 Les inventaires de Bellenaves et d'Ébreuil

Nom	Sexe	Profession	Remarque	Pièces*	Chauffer éclairer	Cuire	Servir	Meubles	Confort	
-----	------	------------	----------	---------	----------------------	-------	--------	---------	---------	--

Beunier	M	Cultivateur	effets délaissés		-	-				
Marion	M	Ssieur		2-1	5	13	24	26	3	
Molette	M	Ex empl.gabelles	arrêté		-	-				
Dechatre	M		Objets présentés		-	-				
Barthélémy G	M	Notaire		5-2	18	33	108	43	14	
Mauzat	M	Tonnelier		1	5	6	82	15	2	
Chapus	M	Propriétaire		3-2	10	16	58	17	5	
Biâtre	M		Outils- meubles		-	-				
Touraux	M	Domestique			-	-				
Mosnier Ch.	M	Officier de santé		2	11	17	53	28	9	
Secrétain	M	Propriétaire		2	7	8	34	19	1	
Fayard	M	Meunier		1	3	5	10	9	0	
Thiénot	M	ci-devt Frère		3	9	4	47	18	18	
Bataille	F			1	-	-	-			
Chanselme	M	Labour- régisseur		2	0	11	7	12	2	
Tessot	M	Propriétaire	2 demeures		12	21	88	57	16	
Tisseri	M	Vitrier	A l'auberge		-	-	-			
Duret	M	Journalier			2	3	15	8	0	
Grobos	M	Propriétaire	Vit chez son fils		-					
Total					73	112	391	177	36	

Moyenne					8,1	12,4	43,4	19,6	4	
---------	--	--	--	--	-----	------	------	------	---	--

- 142 \* Comme dans le tableau précédent, le premier chiffre indique le nombre de pièces principales, le second celui de “cabinets”. Dans les autres colonnes, le signe + signifie que le juge a noté la présence de plusieurs pièces de ce type, mais qu’il ne les a pas dénombrées.
- 143 N.B. : Les inventaires en italiques sont ceux qui ont été retenus pour l’échantillon restreint : habitation d’hommes décédés chez eux.

## NOTES

1.Voir, en annexe, les tableaux présentant l’ensemble de ces inventaires. Celui du directeur de l’Hôpital Général de Moulins qui constitue un énorme document de près de 60 pages n’a pas été intégré à cet ensemble. Il pourrait faire l’objet, à lui seul, d’une étude particulière.

2.Claude COQUARD et Claudine DURAND-COQUARD. *Société rurale et justice de paix. Deux cantons de l’Allier en Révolution*, Clermont-Ferrand, P.U. Blaise Pascal, 2001, 492 p.

3.De nombreux musées possèdent des soufflets, certains de l’époque médiévale. Il en existe un au musée de Riom et il est dit dans le livret *Introduction aux civilisations traditionnelles d’Auvergne. Le musée régional d’Auvergne à Riom* : « Pour activer le feu, on utilise le soufflet d’âtre (au XVIII<sup>e</sup> siècle, les souffletiers d’Anzat étaient réputés) ».

4.Elles sont moins nombreuses ici (7 sur 22 demeures) qu’à la campagne : 8 sur 18.

5.P-F. ALEIL, *Introduction aux civilisations traditionnelles de l’Auvergne*, Clermont-Ferrand, 1973, p.40 : Les lampes « utilisent des huiles végétales indigènes (principalement l’huile de chènevis) ».

6.*Ibid.*, p.42 : Les lanternes servent « pour l’éclairage extérieur ».

7.*Ibid.*, p. 41 : « instrument à deux branches, dont l’une est munie d’une petite boîte rectangulaire pour recueillir la mèche brûlée, coupée par la palette de l’autre ».

8.Daniel ROCHE, *Histoire des choses banales. Naissance de la consommation (XVII<sup>e</sup>- XVIII<sup>e</sup>)*, Paris, 1997, pp.136-137.

9.Lors de la visite du musée de Valignat, on peut en voir un à la cave, creusé à même la roche ; peut-être en existait-il d’autres de ce type.

10.Lucien FANAUD, « Étude sur les poids et mesures en usage dans la Province du Bourbonnais » dans *Bulletin de la Société d’Émulation du Bourbonnais*, Moulins, 1952-1953 : « A Moulins, Souvigny, Bourbon, on mesurait en pinte, qui se divisait en deux chopines...La pinte de Moulins valait 1,071 litres », p.288.

11.Marcel LACHIVER, *Dictionnaire du monde rural*, Paris, Fayard, 1997. Maie : « caisse ou huche dans laquelle le boulanger ou la ménagère pétrissait sa pâte./ Huche dans laquelle on conservait ensuite le pain ».

- 12.*Ibid.* : récipient cylindrique sans couvercle, à fond légèrement arrondi, muni d'une anse mobile que l'on suspend à la crémaillère au-dessus du feu, pour les usages de la cuisine.
- 13.*Ibid.* : Le terme est à peu près synonyme de chaudron.
- 14.*Ibid.* : Vaisseau en terre ou en métal, muni d'un couvercle à poignée, ce qui le distingue du chaudron, où l'on fait bouillir les viandes dont on fait du potage.
- 15.*Ibid.* : cercle en fer, en forme de T, soutenu par trois pieds et destinés à supporter une grande chaudière.
- 16.*Ibid.* : Tourte : 1. ...le terme désigne généralement un très gros pain de ménage, de forme ronde... 2. Pièce de pâtisserie dans laquelle on met des viandes, du poisson, des œufs, du fromage...
- 17.*Ibid.* : grande cuiller, louche, qui sert à prendre du bouillon dans le pot.
- 18.*Ibid.* : Vase creux contenant la portion ordinaire d'une seule personne.
19. Claude COQUARD et Claudine DURAND-COQUARD, *op.cit.*, pp. 366 et 367.
20. « L'aiguière était à l'origine un récipient destiné à contenir de l'eau... au XVIII<sup>e</sup> elle fut, dans le service de table, remplacée par la carafe ». *Larousse du XX<sup>e</sup> Siècle*, Paris, 1932.
21. *Dictionnaire de Trévoux*, dernière édition, 1771.
22. Les rideaux se tirent, les tours de lit sont fixes.
23. Marcel LACHIVER, *op. cit.* « Siamoise :... toile de chaîne lin, trame coton, avec fils teints ».
- 24.*Ibid.* : « Bonne-grâce : Les petits rideaux qui étaient des deux côtés du lit, et qui ne se repliaient pas./On appelait aussi bonne-grâce un petit rideau qui était au chevet du lit ».
- 25.*Ibid.* : « Bois de lit et, surtout, petit lit sans ciel, ni rideaux ni hauts piliers ».
- 26.*Ibid.* : lit dont le fond n'est formé que de sangles de toile ou de cuir tendues sur deux brancards, et qui est souvent pliant.
27. A. PARDAILHE-GALABRUN, *La naissance de l'intime*, Paris, 1988. p. 316.
28. Daniel ROCHE, *Histoire des choses banales, op. cit.*, p. 204.
29. Cf. Françoise WARO-DESJARDINS, *La vie quotidienne dans le Vexin..., op. cit.*, p.237.
30. Micheline BAULANT, « L'appréciation du mode de vie, un problème, une solution », *Histoire et mesure*, 1989, IV, p.267.
- 31.*Ibid.*, p. 267.
32. Telle est par exemple, la chemise : « vêtement de dessous en lingerie pour les deux sexes » F. BOUCHER, *Histoire du costume*, Flammarion, 1988. Index.
33. Marcel LACHIVER, *op. cit.*, Gilet : « Sorte de veste courte et sans manche qui se portait sous l'habit ou la redingote. D'abord vêtement protecteur... ».
- 34.*Ibid.*, Veste : « Au XVII<sup>e</sup> siècle, vêtement qui se porte sous l'habit [...] Le devant et les manches sont du même tissu, le dos en doublure ».
- 35.*Ibid.*, Habit : « habit d'homme, vêtement de dessus qui succède au justaucorps, du XVII<sup>e</sup> siècle; de forme longue, un peu évasé du bas, il devient plus étriqué au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle ».
36. Daniel ROCHE, *La culture des apparences*, Fayard, Paris, 1989. À propos du costume des Parisiens : « L'habit complet est dans toutes les armoires avec ses trois éléments : justaucorps, veste, culotte », p. 129.
37. Marcel LACHIVER, *op. cit.*, Redingote : « vêtement qui succède à l'habit à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle ».

38.*Ibid.*, Galoche : « Chaussure de cuir que l'on portait par-dessus les souliers pour garantir les pieds de l'humidité. – Chaussure dont le dessus est de cuir et la semelle de bois ».

39.*Ibid.*, Bonnet piqué : « bonnet de toile matelassé, la toile la plus forte à l'intérieur, la plus fine à l'extérieur. Le matelassage était maintenu par des piqûres décoratives en lignes parallèles ou croisées. Il ne se repassait pas, était solide et peu coûteux ».

40.*Ibid.*, Coiffe : « ajustement de tête en toile ou en tissu léger, autrefois à l'usage de toutes les femmes, qui s'est maintenu jusqu'au début du XX<sup>e</sup> dans les campagnes ».

41.*Ibid.*, Béguin : « sorte de coiffe qui s'attache sous le menton ».

42.*Ibid.*, Thérèse : « en Normandie, bonnet en crêpe noir »... ce mot a-t-il le même sens en Bourbonnais ?

43.*Ibid.*, Bonnette : « À Lyon, coiffe de nuit pour femme ».

44.*Ibid.*, Casaque : « espèce de corsage de femme avec des petites basques dans le dos, formant deux gros plis à l'endroit de la ceinture et relevant en l'air ».

45.F. BOUCHER, *op. cit.*, Jupe : C'est seulement en 1672 que le *Dictionnaire de l'Académie* définit la jupe : « partie de l'habillement des femmes qui va de la taille aux pieds »...

46.*Ibid.*, Jupou : À partir du XVI<sup>e</sup>, où la jupe a désigné le vêtement de femme l'habillant de la taille au sol, le mot jupon a été employé tantôt comme « courte jupe mise sous les autres jupes », tantôt (à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et au XIX<sup>e</sup> siècle de 1868 à 1890 environ), pour désigner la jupe sur laquelle ouvrait la robe.

47.*Ibid.*, Tablier : « À l'origine pièce d'étoffe que les femmes ceignaient avant de se mettre à table "pour contregarder leur robe". De purement utilitaire il prit parfois une vogue qui en fit un objet de luxe. On l'appelait au XVII<sup>e</sup> "laisse-tout-faire". Au XVIII<sup>e</sup> on en fit un réseau d'or et d'argent et les dames en portaient par coquetterie, mais sans bavette qui étaient réservées à ceux des servantes. Par analogie on donne le nom de tablier au devant d'une jupe ou d'une robe quand il reçoit une garniture spéciale ou est, au contraire, uni dans une jupe ornée ».

48.Denis DIDEROT et d'ALEMBERT, *L'Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, « Deshabillé : terme fort en usage en France, & que les Anglois ont adopté depuis peu. Il signifie proprement *une robe de chambre*, & les autres choses dont on se couvre quand on est chez soi en négligé. On dit : *On ne peut voir M. un tel, il est encore en deshabillé ; c'est-à-dire qu'il est en robe de chambre, & n'est pas habillé.* »

49.*Ibid.*, « Manchon, s. m. (*Pelletterie*) est une fourrure qu'on porte en hiver pour garantir les mains du froid : c'est une espèce de sac fourré en dedans & dehors, & percé par les deux bouts, qu'on attache à la ceinture, & dans lequel on met les mains pour en conserver la chaleur pendant le temps froid. On fait des *manchons* avec toutes les sortes de peaux qui entrent dans le commerce de la *pelletterie*, comme martres, tigres, ours, loups-cerviers, renards, &c. Ce sont les marchands *Pelletiers* qui les font & les vendent ».

50.F. BOUCHER, *Histoire du Costume, op. cit.*, « Pardessus : Dans le costume féminin, le terme s'est appliqué, durant tout le XIX<sup>e</sup> s. à tous les vêtements de dessus, classiques ou fantaisies : visites, paletots, mantelets, écharpes etc. en tissu lourd ou léger ». Le terme « pardessus tout » n'existe pas dans les ouvrages consultés.

51.Denis DIDEROT et d'ALEMBERT, *L'Encyclopédie, op. cit.*, « Pelisse, (*terme de Marchand de modes*) c'est un grand mantelet qui est fait comme les mantelets ordinaires, qui sert aux mêmes usages, mais qui est beaucoup plus long, & qui descend aux femmes jusqu'à la moitié du corps. Les deux devants sont coupés & entaillés en long pour passer les bras.

Cet ajustement est fait des mêmes étoffes que les mantelets ordinaires ; ils sont aussi garnis de dentelle ou d'hermine, & ont un cabochon ».

52. Cette absence, déjà notée à la campagne, a été aussi remarquée par A. Filon dans le Haut-Maine.

53. Marcel LACHIVER, *op. cit.*, « Hardes : Tout ce qui est d'un usage ordinaire pour l'habillement. De vieilles hardes. Jusqu'au XIX<sup>e</sup>, le terme n'est pas péjoratif. »

54. Claude COQUARD et Claudine DURAND-COQUARD, *Société rurale et justice de paix, op. cit.*, pp. 245 et 354.

55. Marcel LACHIVER, *op. cit.*, « Coteline : Sorte d'étoffe de fil et de coton ».

56. *Ibid.*, « Camisole : Sorte de vêtement à manches, et court, qui se portait sous ou sur la chemise ».

57. *Ibid.*, « Ratine: Étoffe de laine croisée, dont le poil est tiré en dehors frisé est tiré en dehors de manière à former de petits grains ».

58. *Ibid.*, « Béguin : 1. Sorte de coiffe qui s'attache sous le menton. 2. Bonnet que les femmes portaient sous les coiffes ».

## RÉSUMÉS

Parce qu'ils constituent un corpus qui concerne, souvent en marge des événements révolutionnaires eux-mêmes, la vie quotidienne des très nombreux habitants dans les diverses régions françaises, les minutes de la justice de paix apportent un témoignage multiforme sur les problèmes rencontrés ici ou là. L'auteure s'attache à montrer, de la cave au grenier et de la tête aux pieds, les coutumes de cette province bourbonnaise devenue le département de l'Allier en 1790. Dans cet ensemble, elle compare les éléments qui concernent l'habitat, les modes de vie, les comportements alimentaires ou vestimentaires de ces provinciaux plus ou moins différents selon qu'ils résident en ville ou à la campagne. Loin de la vie parisienne décrite avec vigueur et passion par Daniel Roche, ces habitants du centre de la France présentent bon nombre de caractères identiques, même s'ils montrent quelques-unes des différences qui peuvent exister entre la vie dans le quartier Ouest de Moulins et celle des plateaux et petites montagnes des bourgs et villages situés entre Sioule et Bouble. Plus que de diversités géographiques ou démographiques, il s'agit surtout des différences qui tiennent essentiellement aux dénivellations sociales existant à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.

**Living at Moulins or in the Country in the Late 18th century.** Because they make up a corpus relating to the daily life of the many inhabitants of provincial France, marginal to revolutionary events in themselves, the records of the justices of the peace provide a wealth of evidence of the problems encountered here and there. The author attempts to give an overview, from loft to cellar and from head to toes, of the customs of the Bourbonnais province, which became the Allier *département* in 1790. Within this context, she presents a comparison of factors such as the home, lifestyle, eating and dressing habits of provincial folk, differences which depended on whether they lived in, town or country. Far from the Parisian life described with vigour and passion by Daniel Roche, these inhabitants of central France had many identical features, even though life in the western part of Moulins tended to differ from that in the small hill and plateau towns and villages situated between the Sioule and Bouble rivers. This was less a matter of

geographical or demographic diversity than the result of differences in social level prevalent in the late 18th century.

## INDEX

**Mots-clés** : habillement, Allier, inventaires après décès, minutes de justice de paix, habitat, alimentation, ville, campagne